



CONSTRUIRE UN NOUVEAU QUARTIER DENSE AU CŒUR DE LA MÉTROPOLE : LE QUARTIER CLICHY-BATIGNOLLES

Dans le nord ouest parisien, délimité au sud ouest par le faisceau ferré de la gare Saint-Lazare et au nord par le passage du boulevard périphérique, se situe l'un des projets urbains majeurs de la capitale : l'opération Clichy Batignolles. La diminution des activités sur ce site d'infrastructures ferroviaires a permis de dégager des terrains pour réaliser un nouveau quartier d'environ 60ha. Les enjeux sont importants : il s'agit en effet de l'une des dernières emprises à urbaniser dans Paris intramuros, avec une forte demande d'espaces verts, mais aussi de logements. Le projet démarre en 2002, en engageant des études pour résoudre la question de cette grande enclave infrastructurale, espace de rupture entre deux parties du 17^e arrondissement, aux identités morphologiques et sociales très différentes.

François Grether est désigné comme l'urbaniste coordonnateur de ce nouveau quartier. Les travaux du parc Martin Luther King, conçu par la paysagiste Jacqueline Osty, sont rapidement engagés. Le projet débute dès 2002, et de nombreux événements vont progressivement le modifier et l'enrichir, comme par exemple la décision d'implanter le Tribunal de Grande Instance au nord de la ZAC Clichy Batignolles, ou encore le déplafonnement des hauteurs jusqu'à 50m pour certains immeubles construits le long du parc. Ce déplafonnement a permis de tenir les objectifs de logements, d'assurer une certaine densité du quartier, tout en allégeant sa silhouette : les bâtiments autour du parc sont moins compacts et ils bénéficient d'un dégagement et d'une ouverture visuelle importante.

Les grands objectifs du projet sont définis par la ville : il s'agit de conforter les continuités urbaines, de créer un grand parc ainsi qu'une nouvelle offre de logements pour tous, et d'améliorer la desserte en transport en commun (en 2013, seule la ligne 13 dessert le quartier et celle-ci est particulièrement saturée). Une exemplarité écologique est mise en place, à la fois dans l'aménagement des espaces publics et dans la construction des logements.

Les objectifs environnementaux influencent fortement les formes urbaines. En effet, les immeubles doivent permettre une qualité d'ensoleillement optimale des logements, afin de permettre un ensoleillement maximum des logements en l'hiver, et de limiter les apports lumineux directs en été.



Cet article met en perspective l'intervention de **Anne CARNAC** dans la cinquième soirée du cycle de cours publics les **Petites Leçons de Ville, « Formes urbaines »** proposé en 2013, par le CAUE de Paris.

Anne Carnac est architecte DE, diplômée de l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Toulouse en 2007. Elle rejoint en 2011 la SPLA Paris Batignolles Aménagement. En tant que chargée d'opérations, elle assure la coordination du projet en phase études et travaux, et s'occupe notamment du suivi opérationnel des projets de construction, de la coordination d'ateliers de conception ou encore du suivi des concours d'espaces publics.



Parc Batignolles

La double orientation est privilégiée, afin de permettre une ventilation naturelle des logements : pour rendre possible ce dispositif, les bâtiments sont peu profonds. Enfin, chaque bâtiment doit générer de l'énergie, à l'aide de panneaux photovoltaïques, situés sur les façades ou sur les toits.

L'ensemble du quartier devrait être achevé en 2019. Entre les premiers bâtiments, déjà livrés, et ceux dont les maîtres d'œuvre n'ont pas encore été désignés, la méthode de conception évolue.

Pour assurer une cohérence d'ensemble et éviter les voisinages hasardeux entre les bâtiments, l'aménageur a mis en place une méthode nouvelle, qui n'existait alors pas dans les procédures classiques de ZAC : un concours commun a été proposé entre deux maîtres d'ouvrage, qui ont alors retenu ensemble un projet. Le projet était porté par deux architectes, mais qui ont pu ainsi répondre à des problématiques urbaines ensemble. Afin de fabriquer une cohérence urbaine à l'échelle du faisceau ferré, les différents maîtres d'œuvre, qui ont été sélectionnés non pas sur concours mais sur cahier de références et sur oral, participent ensemble, toutes les semaines, à des ateliers de conception collectifs. Les maîtres d'œuvre et les maîtres d'ouvrage sont réunis autour de la table, afin d'échanger sur les différents choix et partis pris architecturaux et urbains, ce qui permet d'assurer une diversité architecturale tout en ayant une cohérence d'ensemble rendue possible par le dialogue et l'échange.